

Parcours du comité

L'interminable marche des parents

Wadad est fonctionnaire, attachée aux services administratifs du Premier ministre. Avec énergie et minutie, elle classe les dossiers qui encombrant son bureau. Aux côtés des rapports quotidiens, émerge une pile de documents. Des formulaires identiques : une photo d'identité vieillie par le temps, l'état civil de la personne et puis une date, celle d'une disparition. Wadad Halwani est la responsable du Comité des parents des disparus.

Cette pile de formulaires résume sa vie. Depuis cette soirée du 24 septembre 1982 où des hommes viennent à son domicile pour emmener son mari. Elle ne le reverra plus. Elle avait alors 30 ans et deux enfants: Ghassan 3 ans, Ziad, 2 ans. Commence alors une longue marche pour savoir. «J'ai frappé à toutes les portes, les leaders politiques et religieux, c'était toujours la même réponse : on ne sait pas» dit-elle. Au bout d'un mois, elle décide de passer une annonce à la radio pour rassembler les personnes qui sont dans le même cas. Des centaines de femmes répondent à l'appel: ensemble, elles forment le Comité des parents des disparus. Et frappent aux portes. Celles du Premier ministre de l'époque, Chafic al-Wazan. «Il nous a donné raison, reprend Wadad, mais parce que c'était la guerre et le règne des milices, il a avoué son impuissance, il ne pouvait rien faire» Alors à chaque accalmie, chaque cessez-le-feu, ces familles contre-attaquent : des commissions sont formées par les autorités. La première, en 1984, présidée par le juge Younès aura son siège à Koraytem, puis en 1987, la direction générale du ministère de l'Intérieur met sur pieds une deuxième instance. Sans résultats. «Pas une de ces commissions n'osera faire paraître publiquement les résultats», explique l'avocat Sinan Barraje, qui accompagne le comité des parents des disparus depuis sa fondation. L'attitude ren-



L'Etat n'a toujours pas mené d'enquête sérieuse

force la colère des familles. Wadad : « On a vraiment eu l'impression qu'ils formaient ces commissions pour apaiser notre colère, pas pour résoudre le problème. Comme si avec le temps on allait oublier » Et puis vient la fin de la guerre. Le comité présente un mémorandum aux trois présidents, Elias Hraoui, Nabih Berri et Rafic Hariri, pour que l'on règle avec justice le problè-

me. « Nous ne réclamions pas une vengeance raconte Wadad, mais simplement une condamnation morale, pour mettre fin à tout cela et éviter qu'un jour cela ne recommence. »

Les revendications sont claires : une enquête sur le sort des personnes enlevées et disparues pendant la guerre, la proclamation par l'État du décès des personnes liquidées, la libération des autres, l'identification des ravisseurs, une assistance sociale et des indemnités pour les familles. La réponse des autorités sera claire : le 26 août 1991, le parlement adopte la loi d'amnistie qui couvre les crimes commis jusqu'au 28 mars 1991 à l'exception des crimes d'assassinat des leaders politiques, religieux et diplomates. Les victimes ►

Nous réclamons simplement une condamnation morale, pour mettre fin à tout cela et éviter qu'un jour cela ne recommence.

et criminels de second plan passent à la trappe de l'oubli. Le procès de Samir Geagea commence. Les autres chefs de milices siégeront au Parlement ou au conseil des ministres. Ces anciens chefs de guerre, le comité les a rencontrés avec une simple question : où sont-ils ? La réponse est invariablement la même : nous n'avons personne

« Dans la plupart des cas, nous savons quels sont les responsables, argue l'avocat Barraj. Là n'est pas la question. Mais, ce que nous n'acceptons pas c'est qu'une personnalité qui a pratiqué l'enlèvement nous dise nous n'avons personne. Ils doivent nous dire nous n'avons « plus » personne. »

Sit-in, réunions... le comité poursuit les pressions pour rompre le mutisme général de l'après-guerre. Deuxième réponse des autorités : en février 1995, le parlement vote l'amendement de la loi de 1959 sur les personnes disparues. Si cette loi résout les problèmes d'ordre juridiques (état civil, succession...) qui se posent aux familles, elle confirme le mutisme officiel en ignorant la revendication première : la reconnaissance officielle par l'État libanais du décès des personnes après enquête. Pire, elle laisse aux familles l'initiative de déclarer elles-mêmes la mort de leur proche. Une démarche que pas un n'est prêt à faire. « Comment statuer nous mêmes sur le sort de



Pas une commission n'osera faire paraître publiquement les résultats...

Toujours la même réponse: on ne sait pas.



notre parent alors qu'au fond de nous réside un espoir infime, explique cette femme. Demander un acte de décès c'est comme si on le tuait nous même.»

Trois ans plus tard, l'investiture du président Émile Lahoud donne au Comité un nouvel espoir. « En assurant à la population que tout le monde avait ses droits et que personne ne pouvait se placer au dessus de la loi, on a commencé à croire qu'on allait nous accorder notre droit à connaître la vérité », explique Wadad. De fait, avant même l'investiture du Général Lahoud, le Comité envoie le dossier à la présidence et demande rendez-vous. Jusqu'à ce jour, aucune réponse. « On est même allée au Palais de Baabda à l'ouverture des portes lors de la journée nationale du patrimoine, mais cela n'a rien donné », ajoute-t-elle. Le Comité sera finalement reçu par le Premier ministre Selim Hoss. Après avoir donné son accord de princi-

pe aux revendications des familles, il réclame les informations recueillies pour pouvoir commencer les démarches. Une demande qui fait sourire Wadad : en 1983, Selim Hoss présidait la commission mise en place par Dar al-Fatwa pour résoudre le problème des disparus.

Une enquête qui ne commence pas

« Comment peut-on dire que c'est le manque d'information qui retarde le règlement du dossier, s'insurge-t-elle. Ils savent très bien que le problème est ailleurs ». De fait, le premier ministre Selim Hoss apportera un démenti officiel après l'annonce par un de ses proches collaborateurs de la constitution d'une commission d'enquête. « Chaque jour, ils nous appelle pour nous demander des informations, comme pour nous abrutir et donner l'impression qu'ils font quelque chose. Si cela était véritablement sérieux, ils ne s'adresseraient pas à nous mais aux responsables et commanditaires. » C'est sur les 2500 dossiers constitués par le comité que la sûreté générale et l'armée mènent des investigations auprès des commissariats du Liban et de la région.

Après plus de dix-sept ans de démarches, le comité n'est pas prêt aujourd'hui de se laisser duper. Mais, s'il n'a pas encore rencontré le soutien espéré auprès des autorités, il trouve aujourd'hui, un appui tout aussi précieux : celui de la population. ■